

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHÉ**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le 21 mars à dix-sept heure trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 13 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Jérôme SEJOURNE, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Jean-Charles GAUCHERON, Christian ROUBALAY, Gérard GOUDEAU, Philippe POITOU,

Absent excusé : Monsieur Franck POINTEAU

Délibération 3

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BEDIU,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
Constatant que toutes les écritures sont justifiées,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent cumulé d'investissement :	248.003,30 €
Un excédent cumulé de fonctionnement :	160.717,47 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	132.483,61 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement :	145.250,00 €

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

Solde disponible :

Compte R002 : Excédent reporté de fonctionnement :	160.717,47 €
Compte R001 : Excédent reporté d'investissement :	248.003,30 €

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 22 mars 2024

